

Nombre des conseillers élus : **19**
Conseillers en fonction : **19**
Conseillers présents : **14**

République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM

67770 SESSENHEIM
Tél. 03 88 86 97 04 - FAX 03 88 86 05 77

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2022

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Lucette ROBERT, Dominique BEDELL, Vanessa MACK
MM Valérie BECKER, Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, André LARTIGUE,
Robert METZ, Jean-Daniel MOCHEL, Gilbert MOSSER, Cécile SCHABER, Stéphane
WOLFF, Christian ZACHER.

Absents : Mme Michèle KUHN, donnant procuration à Mme Lucette ROBERT,
M. Grégory OLIVAS, donnant procuration à M. Dominique BEDELL,
Mme Aurélia SUSS, donnant procuration à Mme Vanessa MACK,
MM Isabelle KIENTZ, Christian PARIS.

22-04/033 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne M. Christian ZACHER, conseiller délégué, secrétaire de séance.

22-04/034 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du
29 mars 2022,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

22-04/035 – LES JARDINS DE GOETHE – APPROBATION DE LA CONVENTION VOIRIE COMMUNALE :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 modifiés par le
décret n° 2005-361 en date du 13 avril 2005,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9

Considérant la demande de Terra Due qui a procédé à la mise en place de la voirie dans le lotissement Les Jardins de Goethe et qu'elle souhaite transférer la voirie à la Commune de Sessenheim,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, acceptée par la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas signer la convention dans l'immédiat et d'attendre que la voirie provisoire soit posée,
- se renseigner auprès de Terra Due sur la possibilité de rétrocéder à la Commune la zone « polluée »,
- rencontrer les différents acteurs électricité, gaz et eau.

22-04/036 – ASSOCIATION PECHE PTT – ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association de Pêche PPT à l'occasion de leurs 50 ans.

Le Conseil Municipal n'a pas d'objection à formuler.

22-04/037 – CLUB DE TIR – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR INVESTISSEMENT :

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention exceptionnelle pour investissement du Club de Tir. Cette association présente des factures d'un montant de 2 610,83 € HT pour l'acquisition de carabines et trépieds.

A cet effet, le Maire propose de participer à hauteur de 20 % du prix HT soit 2 033,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde au Club de Tir une subvention exceptionnelle de 522,00 € au titre de l'aide à l'investissement,
- vote cette somme sur le budget principal de la commune de 2022 sur l'article 6574,
- décide de voter les crédits nécessaires sur le budget primitif 2022,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

22-04/038 – ARE – DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS 2021 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un Centre de Loisirs Sans Hébergement a été organisé par l'association ARE de Rountzenheim au mois de juillet 2021 et que dans le cadre de ce centre, l'Association précitée sollicite une subvention.

Ce CLSH était fréquenté par 16 enfants de Sessenheim pour 182 journées d'accueil.

Le Maire propose de reconduire cette subvention au niveau de la Commune pour un montant de 5 € par journée d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- est d'avis qu'il y a lieu de participer aux frais relevant de ce séjour dans ce Centre de Loisirs moyennant la participation financière de 5 € par journée d'accueil,
- alloue la somme de 910 € au profit de l'ARE de Rountzenheim/Auenheim,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

22-04/039 – ECOLE F. BRION – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR ACTIVITES :

Le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de soutien financier par l'Ecole F. Brion, à savoir :

- Classe CE1/CE2 : Découverte Equitation au Centre de Bischwiller – Coût : 477 € pour une journée – 21 élèves
- Classe CP/CE1 : Découverte CINE à Munchhausen – Coût : 960 € pour deux journées – 40 élèves

Le Maire propose une participation de 105 € pour la classe CE1/CE2 et 400 € pour la classe CP/CE1.

Le Conseil Municipal n'a pas d'objection à formuler.

22-04/040 – EXPOSITION NAPPE PHREATIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE :

M. Christian ZACHER, relate aux membres du Conseil Municipal, l'exposition pédagogique itinérante sur « La nappe phréatique du Rhin Supérieur » proposée par l'Association ARIENA qui s'est déroulée du 22 avril au 25 mai 2022 au Foyer Protestant.

Pour remercier la Paroisse Protestante d'avoir mis à disposition les locaux et présentée une collation lors de l'inauguration de cette exposition, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal n'a pas d'objection à formuler.

22-04/041 – EXPOSITION NAPPE PHREATIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE RIED BLEU » :

M. Christian ZACHER, relate aux membres du Conseil Municipal, l'exposition pédagogique itinérante sur « La nappe phréatique du Rhin Supérieur » ainsi que la projection du film « Le Fleuve Invisible, un trésor sous la plaine du Rhin », proposés et présentés par l'Association « Le Ried Bleu ».

Le Maire propose de soutenir cette association et propose de leur attribuer une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal n'a pas d'objection à formuler.

22-04/042 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

- Elections Législatives du 12 et 19 juin 2022 : Tableau des assesseurs.
- Marche Gourmande : Organisation soirée tartes flambées.
- Maison Forestière Soufflenheim : Courrier envoyé le 5 mai à la mairie de Soufflenheim 6 000 € de dépenses de fonctionnement de la Maison Forestière « Ramelshausen » de 2014 à 2018 .
- OLCA : des animations sont organisées à l'école maternelle.